



ATTESTATION D'ASSURANCE

M OU MME HENRIQUE RODRIGUES
1 AVENUE CARNOT
94230 CACHAN

Valable * pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Contrat Multirisque Professionnelle : 94198056 T 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client M OU MME HENRIQUE RODRIGUES est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- MACON BETON ARME
 - CARRELEUR A l'exclusion des revêtements de sols plastiques coulés.
 - COUVREUR (1)
 - PLOMBIER SANS MAG.VENTE (1)
 - PEINTRE EN BATIMENT
 - ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.
 - MENUISIER POSEUR
- (1) Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

Ce contrat garantit, dans la mesure des maxima ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	4 573 471 "
DONT :	
- Dommages corporels	4 573 471 "
- Dommages matériels garantis et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	1 524 491 " dont 152 450 " pour les dommages immatériels
EXCEPTION :	
- Dommages aux biens confiés survenus dans l'enceinte de l'entreprise	15 245 " dont 763 " pour les espèces, billets de banque, titres, pierres précieuses, perles, bijoux, métaux précieux
- Vol par les préposés	15 245 "

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutuel MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF SA-Coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9.



N° de client : 194198056 T

Nom : M OU MME HENRIQUE RODRIGUES

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 " limité à 1 524 491 " par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 " limité à 304 899 " par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin de effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 27 décembre 2011
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention: document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

LE DIRECTEUR GENERAL

E. COUTURIER



N° de client : 194198056 T Nom : M OU MME HENRIQUE RODRIGUES

- Cette activité comprend également :
 - La pose de papiers peints ou plastifiés,
 - La pose de tissus tendus ou collés,
 - Les travaux d'imperméabilisation de type I1, I2 et I3,
 - La pose de toile fibre de verre,
 - La réalisation d'enduits décoratifs à l'ancienne en intérieur,
 - L'application de Revêtements Plastiques Epais (RPE) ou Revêtements Semi Epais (RSE),
 - et
- Le remplacement de vitres sur châssis bois et d'une surface maximum de 1 m2.

3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

- Cette activité comprend également :
 - L'installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
 - L'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux en maison individuelle,
 - La réalisation d'automatisme de portes et portails,
 - et
 - La pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,
 - L'installation de câbles vidéo,
 - La pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m2 par chantier.
- La pose occasionnelle d'alarmes.

4631 MENUISIER POSEUR :

- Cette activité comprend également les travaux de :
 - Pose de châssis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose de faux plafonds,
 - Bardage bois,
 - Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
 - Pose de parquets traditionnels ou collés,
 - Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
 - Pose de cloisons sèches,
 - Pose de lambris,
 - Ainsi que :
 - La vitrification et/ou ponçage de parquets,
 - Le remplacement de vitres sur châssis bois d'une surface maximum de 1 m2.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement ; à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutual MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF SA- Coordination informatique et libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.